

PORTO-NOVO, le 9 AOUT 1962.-

(D)ECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

SOMMAIRE:  
Nomination

/) /<sup>e</sup> 333 /PR/CAB/MAISD. / /- )NNEE 1962.

(E (-) RESIDENT DE LA (-) REPUBLIQUE,

AMPLIATIONS:

ORIGINAL. I  
JORD. I  
MAISD. I6  
MEFP. I  
SCOM. 20  
SCAN. 20  
PCM. 20  
DP. 8  
CF. I  
SF. 20  
FP. I  
FB. I  
DI. I  
TRESOR. I  
MJL. I  
INFO-RADIO. I  
DEP.CENTRE. I  
DEP.SUD-O. I  
S/P.ABOMEY. I  
S/P.ZAGNANADO. I  
S/P.ATHIEME. I  
INTERESSES. 4

VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;  
VU la Loi N°59/I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des Emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;  
VU les nécessités de service ;  
SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures de la Sécurité et de la Défense ;  
LE Conseil des Ministres entendu ;

(D) E C R E T E :

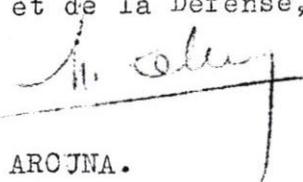
ARTICLE 1°- Monsieur IDRISOU Arouna, Diplômé de l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer, est nommé Sous-Préfet par intérim de Zagnanado en remplacement de Mr. QUENUM Faustin.

ARTICLE 2°- Monsieur JOHNSON Robert, Diplômé de l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer, est nommé Sous-Préfet par intérim d'Athiémé en remplacement de Mr. GBAGUIDI Christophe.

ARTICLE 3°- Le Present décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera ./.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Par le Président de la République  
Le Ministre des Affaires Intérieures  
de la Sécurité et de la Défense,

  
M. ARCJNA.

  
H. MAGA